

PARLEMENT EUROPÉEN



UNITÉ DROITS DE L'HOMME

Note aux Membres

Objet: Quatrième session du dialogue Droits de l'Homme UE-Iran

La quatrième session du Dialogue UE-Iran s'est tenue à Téhéran les 14 et 15 juin 2004. Comme les sessions antérieures, elle a été précédée d'une table ronde (voir ordre du jour et liste des participants en annexe).

Au nom de l'UE, seuls participaient à la partie officielle du programme : la Présidence en exercice irlandaise et la future Présidence néerlandaise du Conseil, le Secrétariat du Conseil et la Commission. La Table Ronde était en revanche ouverte à la participation de Membres du Parlement, d'universitaires et de représentants d'ONG. Les "lignes directrices pour les dialogues sur les droits de l'homme" du 13 décembre 2001 décrivent les modalités d'organisation de tels dialogues (voir annexe).

La date finalement retenue pour cette session était malheureusement peu favorable à la participation de Membres du Parlement européen, puisque située juste au lendemain des élections européennes. Dans cette circonstance, et après contact pris avec plusieurs députés ayant suivi avec attention la situation en Iran au sein de la commission AFET durant la Vème législature (1999-2004), et aucun d'entre eux ne pouvant être présent¹, deux fonctionnaires de l'Unité Droits de l'homme, Andrea Subhan et Antoine Cahen, y ont participé.

La réunion a été préparée par la tenue d'une réunion de briefing à l'Ambassade d'Irlande à Téhéran dimanche 13 juin, suivie d'une rencontre avec les ambassadeurs des Etats membres en Iran.

Cette note vise :

- à donner un aperçu de la teneur des discussions lors de la Table Ronde (seule accessible aux fonctionnaires du PE),

¹ dont M. Gahler, rapporteur sur l'Iran au sein de la commission AFET.

- et à proposer de premiers éléments de réflexion en vue d'une évaluation de ce dialogue par la Sous-Commission Droits de l'Homme.

I - Contexte

Cette 4ème session intervenait quelques mois après l'élection du 7ème Majlis (Parlement). Entré en fonctions le 27 mai dernier, il compte désormais 195 Membres conservateurs sur un total de 290 sièges, les Réformateurs ne pouvant plus compter que sur environ 40 sièges.

Dans une résolution adoptée le 12 février 2004, le Parlement européen avait critiqué les conditions de déroulement des élections.

Le 23 février 2004, le Conseil avait "exprimé son profond regret et sa grande déception devant le fait qu'un nombre important de candidats ont été empêchés de participer aux élections parlementaires de l'année en cours, parmi lesquels de nombreux députés siégeant au Majlis, rendant de ce fait impossible un véritable choix démocratique de la part du peuple iranien. Cette interférence a représenté un recul pour le processus démocratique en Iran. Le Conseil a exprimé l'espoir que l'Iran reprenne le chemin des réformes et de la démocratisation."

Durant ces deux journées de réunion, plusieurs références ont été faites aux discussions en cours la même semaine sur le nucléaire et aux réunions de l'AIEA.

La Présidence néerlandaise a annoncé son intention de procéder à une évaluation des dialogues menés par l'UE avec l'Iran d'une part (quatre sessions à ce jour), et la Chine d'autre part (à noter que jusqu'à présent aucun représentant du PE n'a jamais été autorisé à participer au séminaire organisé en marge du Dialogue avec la Chine).

II - Les thèmes abordés lors de la Table Ronde

Deux membres du Parlement iranien ont participé aux travaux : M. Hajibabai lors de la première journée et M. Motaki lors de la seconde. Lors de son intervention, M. Hajibabai a notamment souhaité que se développe une coopération avec le Parlement européen.

Les deux thèmes principaux de la Table ronde étaient :

- *l'administration de la justice* (police¹, prisons, système judiciaire) auquel fut consacré la première journée. Choisi par la partie européenne, ce thème est en effet crucial. Placé sous l'autorité de l'Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi, le système judiciaire iranien revêt une importance capitale pour les droits de l'homme : non seulement en raison de son rôle direct dans l'administration de la justice du pays, mais aussi parce que l'autorité judiciaire en tant que telle détient un poids politique considérable et influence les décisions bien au-delà de ce qui correspond à un tel pouvoir en Europe.
- *le renforcement de la coopération et de la solidarité dans le domaine des droits de l'homme*: thème choisi par la partie iranienne, débattu lors de la deuxième journée.

¹ Bien que le premier thème à l'ordre du jour ait été celui de la police, il faut noter qu'aucun représentant de la police iranienne n'a participé à la réunion.

Pour chaque thème et sous-thème, des présentations liminaires (par des universitaires ou des ONG) étaient prévues (voir programme joint). Elles furent suivies de nombreuses demandes d'intervention, tant de la part de la délégation de l'UE que de la partie iranienne. Les débats ont été nourris et parfois vifs, sans toutefois toujours permettre d'approfondir comme il aurait convenu certaines questions d'importance.

Sans chercher à retranscrire ici l'ensemble des interventions, on retiendra les points suivants qui furent les plus débattus :

1. Torture

La délégation iranienne a fait référence à plusieurs reprises à l'interdiction de la torture prévue à l'article 38 de la Constitution de la République islamique d'Iran. Elle a par ailleurs indiqué que le Majlis était saisi de deux projets de loi : l'un visant à l'application de l'article 38 (une traduction en serait disponible); l'autre visant à permettre l'accession à la Convention des Nations Unies contre la torture (dont le 6ème Majlis avait déjà été saisi). La discussion a été l'occasion pour la partie iranienne d'exposer le rôle des différents organes impliqués dans l'approbation des lois : Parlement (Majlis), Conseil des Gardiens (12 représentants dont 6 experts juridiques et 6 juristes islamiques), et "Expediency Council" qui a le dernier mot.

Sachant que le processus de ratification de la convention s'est heurté jusqu'à présent à de nombreux obstacles, la délégation européenne a posé plusieurs questions sur les perspectives réelles de ratification de la convention (ainsi que de son protocole qui prévoit des mesures de contrôle et d'inspection). Des questions se posent par ailleurs sur les possibilités de recoupement, de double emploi voire de contradiction, entre ces deux projets de loi.

2. Droits de la défense

Les thèmes suivants ont été abordés :

- conditions de la détention après arrestation : réalité de l'assistance juridique, présence d'un avocat, durée de la détention pour interrogatoire (délai prévu par la loi de 24 heures maximum avant que le prévenu ne soit déféré devant un juge), risques de violation des droits de l'homme durant cette période de détention qui semblerait moins bien couverte par la loi que l'incarcération elle-même;
- rétablissement en cours de la fonction de procureur;
- existence ou non d'un mécanisme de plaintes contre d'éventuels mauvais traitements par la police;
- supervision des forces de police et des centres de détention.

Suite à des questions de M. Louis Joinet, Président du Groupe de travail sur la détention arbitraire créé par la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies (qui a effectué une mission en Iran en février 2003¹), il est apparu que le Gouvernement iranien n'avait pas publié ce rapport (cette publication n'étant d'ailleurs pas obligatoire). M. Joinet a demandé si le rapport pourrait être publié par exemple par une ONG iranienne.

¹ rapport disponible à l'adresse : <http://www.unhchr.ch/html/menu2/7/b/mard.htm>

3. Prisons et "confinement solitaire"

La situation de détention de prisonniers "incomunicados" a fait l'objet de plusieurs échanges, et de réponses largement contradictoires de la partie iranienne. Certains de ses représentants ont fait état de la suppression des secteurs d'isolement total des prisonniers, et d'autres ont plutôt évoqué une "amélioration des conditions". M. Joinet a notamment demandé à la délégation iranienne si le secteur 209 de la prison d'Evin (qu'il avait pu visiter lors de la préparation de son rapport) existe encore¹.

Une discussion s'est fait jour sur le nombre des détenus en Iran : selon des sources officielles iranienne citées par une ONG ils seraient environ 180.000 (pour une capacité de 65.000). La délégation iranienne a tenu à indiquer que leur chiffre serait en fait de 130.000 (dont une grande partie pour des crimes et délits liés au trafic de drogue). Le Chef du Système judiciaire a proposé des mesures, y compris des réductions de peine, des amnisties et la possibilité de congés de long terme pour des prisonniers, afin de réduire la population carcérale.

4. Tribunaux spéciaux

La Commission de l'article 90 du Majlis a critiqué la multiplication des tribunaux. Mais il existe toujours de nombreuses cours spéciales, dont notamment les tribunaux révolutionnaires et les tribunaux religieux. Plusieurs rapports font par ailleurs état de centres de détention non recensés (cf. par exemple le rapport du Groupe sur la détention arbitraire).

Un échange assez long a eu lieu sur la fonction et les possibilités d'appel des décisions des tribunaux révolutionnaires. Parmi les positions de la délégation iranienne des nuances sont apparues, certains plaidant à titre personnel pour la possible fusion des tribunaux révolutionnaires avec les cours pénales, d'autres soulignant que les tribunaux révolutionnaires, en dépit de leur nom, ne seraient pas des cours d'exception.

5. Droits des femmes

Même si cette question ne figurait pas en tant que telle à l'ordre du jour, elle a été abordée à diverses reprises, notamment sous les angles suivants :

- traitement des femmes en prison;
- possibilité de peines alternatives, en particulier pour les femmes ayant charge de famille;
- inégalité entre hommes et femmes en matière de témoignage devant les tribunaux (le témoignage d'un homme vaut celui de deux femmes) et inéquité qui en résulte au moment du jugement;
- inégalité économique et pauvreté frappant proportionnellement plus les femmes;
- accès des femmes aux fonctions de juge (possible actuellement dans des tribunaux jugeant des mineurs ou du droit de la famille, mais pas dans les cours pénales).
- nécessité d'embaucher des femmes dans la police.

¹ Suite à cette question, et en marge de la réunion, M. Joinet a pu avoir un entretien avec un détenu qu'il avait rencontré lors de la mission du Groupe de travail sur la détention arbitraire.

6. Normes légales et application effective des droits de l'homme

Plusieurs intervenants, dans la délégation de l'UE, mais aussi certains représentants iraniens, ont souligné la distance qui peut exister entre la protection des droits de l'homme garantie par la Constitution, la loi ou d'autres actes légaux, et la réalité concrète. Certains intervenants, y compris d'ONG iraniennes, ont par ailleurs demandé, au-delà de l'application effective des textes protégeant les droits de l'homme, une amélioration des lois existantes. L'importance de la formation des forces de police et des juges en matière de droits de l'homme a été évoquée à de nombreuses reprises comme essentielle pour l'amélioration des pratiques.

On peut noter que pour certaines pratiques comme la lapidation, même si le cadre légal iranien n'a pas été modifié, un moratoire en avait prohibé l'usage. Il semble malheureusement que plusieurs cas de lapidation aient été enregistrés récemment, posant à nouveau la question d'une interdiction complète et d'une modification de la loi.

Concluant la Table Ronde, M. Biggar, pour la présidence irlandaise, a souligné l'importance d'assurer une application effective des lois en vigueur. En réponse à plusieurs commentaires de la délégation iranienne plaidant pour la prise en compte de la diversité culturelle et des spécificités historiques et religieuses, M. Biggar a rappelé l'attachement de l'Union européenne et des Etats membres à cette notion de diversité culturelle. Mais il a marqué qu'elle ne devait pas servir d'excuse pour ne pas appliquer le droit international protégeant les droits de l'homme.

7. Coopération internationale et solidarité

Suite aux présentations sur les mécanismes d'action et de coopération internationale¹ en matière de droits de l'homme, plusieurs représentants iraniens ont souligné que les droits de l'homme constituaient un bloc indissociable, y inclus le droit au développement, et que méconnaître l'un de ces droits menace toute l'action en faveur des droits de l'homme; des critiques furent aussi émises contre les sanctions appliquées à l'encontre de certains Etats dont l'Iran, frappant les populations.

Sur ce point M. Biggar a exposé la politique de sanctions ciblées de l'Union européenne. Concernant la solidarité en matière de droits de l'homme, il a souligné qu'elle ne devait pas être conçue seulement comme une solidarité entre Etats, mais aussi des Etats envers les personnes qui souffrent des violations de leurs droits.

La partie iranienne a fait allusion à plusieurs reprises aux tortures infligées aux prisonniers détenus dans la prison irakienne de Abou Ghraïb, estimant que ces faits constituaient une violation de la Convention contre la torture. M. Biggar a rappelé la claire condamnation par l'UE de ces comportements et que des procédures lancées contre certains des auteurs.

¹ notamment les mécanismes de rapport des Etats devant les comités d'experts des Nations Unies en matière de droits de l'homme, appelés organes de surveillance des traités ("treaty monitoring bodies").

III - La session officielle

Les résultats de la réunion officielle entre la délégation de l'UE conduite par M. Biggar au nom de la présidence irlandaise et celle de la République islamique d'Iran menée par M. Larijani, Chef-adjoint du Judiciaire pour les affaires internationales, sont décrits dans le communiqué ci-joint. On peut en particulier y relever les points suivants :

"Tout en se félicitant de la tenue de la session ainsi que de l'atmosphère franche et ouverte dans laquelle se sont déroulées les discussions, l'Union européenne reste sérieusement préoccupée par la poursuite et le nombre des violations des droits de l'homme en Iran. Ces violations incluent l'inégalité des droits reconnus aux femmes, l'usage de la torture dans les prisons et autres lieux de détention ainsi que l'impunité considérée comme acquise dont bénéficient les auteurs, l'absence d'un système judiciaire indépendant, l'application de la peine de mort, ainsi que les rapports faisant état de la pratique courante d'amputations et d'autres punitions cruelles, une campagne incessante menée contre les journalistes et les autres personnes qui essaient d'exercer leur liberté d'opinion et d'expression, un processus électoral défectueux qui empêche le peuple iranien de faire un choix démocratique et une discrimination fondée sur des questions de religion.

L'Union européenne estime qu'il est essentiel que des améliorations interviennent dans ces domaines ainsi que dans d'autres aspects relatifs à la situation des droits de l'homme. L'UE procédera sous peu à une évaluation de son dialogue avec l'Iran concernant les droits de l'homme, dans laquelle les résultats de la présente réunion et la situation des droits de l'homme en Iran seront pleinement pris en compte."

IV - Eléments en vue d'une évaluation

Le temps est venu, après quatre sessions, de procéder à une évaluation du dialogue avec l'Iran. La Présidence a annoncé le lancement d'une évaluation des dialogues actuellement menés par l'UE avec l'Iran, mais aussi avec la Chine¹.

Pour être précise et complète, cette évaluation devra évidemment comparer les objectifs fixés aux résultats obtenus.

Il reviendra à la Sous-commission Droits de l'Homme, le cas échéant avec les délégations parlementaires concernées, d'entamer des discussions avec le Conseil au niveau approprié (Présidence, COHOM,) ainsi qu'avec la Commission. Ceci pourra être fait sur base de l'évaluation annoncée par la Présidence néerlandaise.

Dans une première approche on proposera ci-dessous une première liste de questions devant faire l'objet d'une évaluation détaillée:

¹ Une évaluation régulière est par ailleurs prévue par les "guidelines" du 13 décembre 2001, §10 : "All human rights dialogues will be assessed on a regular basis, preferably every year".

- Fonctions assignées respectivement à la table ronde et à la session officielle (ceci peut aller jusqu'à débattre de l'utilité de la table ronde dans son organisation et son format actuel et à envisager des formules alternatives).
- Objectifs et lignes directrices ("guidelines"), publicité de ceux-ci.
- Représentativité des ONG participantes, concours d'experts du pays concerné.
- Préparation en amont, briefings, contacts avec les ONG et universitaires spécialistes des droits de l'homme et du pays concerné.
- Organisation de la Table Ronde, déroulement des discussions.
- Communication avec la presse locale par les moyens appropriés (conférence de presse, communiqué de presse, ...) sur place le jour de l'événement¹. Lors de précédentes sessions cette pratique avait été suivie, mais pas durant cette 4ème session. Il s'agit pourtant d'un moyen important d'information des médias et ONG locaux, leur délivrant un message potentiellement différent de celui des autorités.
- Suivi, action interinstitutionnelle en faveur des cas individuels, cohérence.
- Coordination entre l'UE et les Etats membres pour leurs relations avec l'Etat concerné.

Annexes

Unité Droits de l'Homme
DG Politiques Externes
23.06.04

¹ Lors d'une rencontre tenue après la table ronde avec certains des universitaires présents et les fonctionnaires de l'Unité Droits de l'Homme du PE, M. Mohammad Hassan Ziyaeifar, Secrétaire général de la Commission Islamique des Droits de l'Homme a particulièrement insisté sur ce point. Bien que figurant sur la liste de la délégation iranienne, il avait déclaré dans la presse locale qu'il ne participerait pas à la table ronde. Ayant pris part aux précédentes sessions, il estime en effet qu'au stade actuel le dialogue n'apporte pas de résultats et qu'il manque de transparence, la délégation iranienne étant pour l'essentiel composée de personnalités favorables au pouvoir.

Fourth Roundtable
under the EU-Iran Human Rights Dialogue
Tehran, 14 - 15 June 2004

AGENDA

**Administration of Justice &
Enhancement of International Cooperation and Solidarity
in the Field of Human Rights**

Monday 14 June

9:00-10:00 Opening Remarks

- **H.E. Akhoundzadeh**, Director General, International Legal Affairs, Iranian Ministry of Foreign Affairs
- **John Biggar**, Director, Human Rights Unit, Irish Ministry of Foreign Affairs
- **Dr Shariat Bagheri**, Representative of Iranian Judiciary
- **Jesper Höstrup**, Principal administrator, Unit for the Barcelona Process, Gulf Countries, Iran, Iraq and Yemen, European Commission

Administration of Justice

Theme: Role of the State in securing human rights standards through different areas of the administration of justice

10:00-10:30 Police

Visions for the police. Role of the police in securing human rights standards in stages of arrest, detention, investigation and interrogation focusing on equality before the law and physical integrity. Complaint mechanisms. Recruitment, training and promotion of police personnel and its managers.

- **Maggie Beirne**, Director of the Committee for the Administration of Justice (to be confirmed)
- **Dr Ardebili**, Professor of law at Shahid Beheshti University

10:30 – 12:00 Discussion

12:00 – 12:15 Coffee break

12:15 – 12:45 Prisons

Purposes of punishment and the prison system. Alternative punishment. Principles for conditions in prisons. Disciplinary procedures and punishments of prisoners. Complaint mechanisms. Recruitment, training and promotion of prison personnel and its managers.

- **Dr Najafi**, Professor of Law at Shahid Beheshti University
- **Bertel Österdahl**, Former Director of the Swedish Prison and Probation Service

12:45 – 14:15 Discussion

14:15 – 15:15 Lunch Break

15:15 – 15:45 The Judiciary

Judiciary traits: legality (i.e. the requirement that court be established by law), independence, impartiality and competence of the judiciary. Recruiting and training of judges

- **Victor Madrigal-Borloz**, Danish Institute for Human Rights
- **Dr Hashemi**, Professor of law at Shahid Beheshti University and Member of The Working Group on Arbitrary Detention

15:45 – 17:15 Discussion

17:15 Wrap up session for day one

20:00 – 22:00 Dinner hosted by the Iranian Ministry of Foreign Affairs

End of day one

Tuesday 15 June

Enhancement of International Cooperation and Solidarity in the Field of Human Rights

9:00 – 9:30 Collective international responsibilities in the full realization of human rights through international cooperation

The dynamics with and within UN mechanisms and regional systems

- **Dr Momtaz**, Professor of Law at Tehran University
- **Wolfgang Heinz**, German Institute for Human Rights

9:30 – 10:30 Discussion

10:30 – 10:45 Coffee break

10:45 – 11:15 The role of international solidarity in the realization of human rights, including economic, social and cultural rights

Solidarity and equality in regard to economic, social and cultural rights

- **Toma Birmontiene**, Director of the Lithuanian Centre for Human Rights
- **Dr Mosaffa**, Head of the Center for Higher International Studies and Professor at Tehran University

11:15 – 12:00 Discussion

12:00 – 12:30 The role and responsibility of international institutions, including transnational corporations and financial-monetary institutions, in realization of human rights

Discussion on the emerging trends within corporate social responsibility. The role of businesses and non-state actors' in the effective enjoyment of human rights.

- **Mr Alaie**, Head of Human Rights and Women Division, Iranian Ministry of Foreign Affairs
- **Ineke Boerefijn**, Netherlands Institute of Human Rights

12:30 – 13:15 Discussion

13:15 – 14:00 Summing up and closing remarks

- **John Biggar**, Director, Human Rights Unit, Irish Ministry of Foreign Affairs (to be confirmed)
- Head of Iranian Delegation
- **Rolf Timans**, Head of Human Rights and Democratisation Unit, European Commission (to be confirmed)
- Iranian Judiciary

14:00 – 15:00 Lunch

15:00 – 19:00 EU Troika – Iran officials-only meeting (non-governmental participants are not allowed to participate)

19:15 – 20:00 Meeting with Dr Larijani, Deputy Head of Judiciary for International Affairs (non-governmental participants are not allowed to participate)

End of day two

**DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO THE 4TH ROUNDTABLE SESSION
UNDER THE EU-IRAN HUMAN RIGHTS DIALOGUE**

Presidency (4):

Mr John Biggar, Director, Human Rights Unit, Department of Foreign Affairs
H.E. Thomas Bolster, Ambassador of Ireland to Tehran
Mr Aidan Cronin, First Secretary, Embassy of Ireland, Tehran
Ms Caroline Phelan, Human Rights Unit, Department of Foreign Affairs (to be confirmed)

The Netherlands (5):

H.E. Piet deKlerk, Ministry of Foreign Affairs
H.E. Hein de Vries, Ambassador of the Netherlands to Tehran
Ms Sonja van der Meer, Policy Officer, Ministry of Foreign Affairs
Mrs Lucia Bijnen, Second Secretary, Embassy of the Netherlands, Tehran
Ms Emma Kay, Second Secretary, Embassy of the Netherlands, Tehran

European Commission (2):

Mr Rolf Timans, Head of Human Rights and Democratisation Unit, External Relations
Directorate General
Mr Jesper Höstrup, Principal administrator, Unit for the Barcelona Process, Gulf Countries, Iran,
Iraq and Yemen

Council of the European Union (1):

Ms Francesca Riddy, DGE IV, Human Rights and United Nations

European Parliament (2):

Ms Andrea Subhan, Secretariat of the Human Rights Unit
Mr Antoine Cahen, Secretariat of the Human Rights Unit

Academia and NHRI (7):

Mr Malcolm Evans, Professor of Public International Law, Bristol University, United Kingdom
Mr Victor Madrigal-Borloz, Team leader, Reform of Law and State Institutions, Danish Institute
for Human Rights, Denmark
Mr Wolfgang Heinz, German Institute for Human Rights, Germany
Ms Paroula-Naskou Perraki, Associate Professor at the University of Macedonia, Greece
Ms Silvia Tellenbach, Senior Researcher, Head of Section on Iran, Turkey and the Arab States,
Max Planck Institute for Foreign and International Criminal Law, Germany
Ms Ineke Boerefijn, Netherlands Institute of Human Rights (SIM), Holland
Ms Toma Birmontiene, Director of the Lithuanian Centre for Human Rights

Police Authority (1):

Mr Lars Haugaard, Chief Superintendent, Copenhagen Police, Denmark

Prison Authority (1):

Mr Bertel Osterdahl, former Director of the Swedish Prison and Probation Service, Sweden

Judiciary (2):

Hon Mr Justice Anthony Hederman, former Supreme Court Judge, Ireland

Hon Mr Justice Louis Joinet, Supreme Court Judge and former Head of the CHR Working Group on Arbitrary Detention, French

NGO (3):

Mr Drewery Dyke, Researcher, Middle East Program, Amnesty International

Ms Assadih Nikam, Project Co-ordinator for Iran, Penal Reform International

Ms Maggie Beirne, Director of the Committee for the Administration of Justice

Coordinator (1):

Ms Tina Johannesen, Coordinator of the round-table, the Danish Institute for Human Rights, Denmark

List of Iranian Delegation

Iranian Ministry of Foreign Affairs

- 1-H.E Mr. M. Akhoundzadeh , Director General for International Legal Affairs Department,
Head of Iranian delegation
- 2-Mr. M. Allaie , Director, Department of human Rights
- 3- Mr. Seyyed Abbas Araghchi, Director, Department of Western Europe

Presidential Office

- 4- Dr. H.Mehrpour, Head of the Follow-up and Supervisory Commission for the Implementation of the Constitution; professor of law at Shahid Beheshti University

Parliament

- 5- Mr. Manuchehr Motaki
- 6- Mr. Hamidreza Hajibabai

Judiciary:

- 7- Dr. Mohammad Javad Shariat-Bagheri, Director General for International Affairs
- 8 - Mr. Abdol- Ali Mirkouhi, Deputy Director for Justice Department, Tehran Province
- 9 - Dr. Hossein Mirmohammad Sadeghi, Head of the Judiciary Science Faculty
- 10- Mr. Jamal Karimi Rad , Public Prosecutor for the High Disciplinary Court of Judges
- 11- Mr. Mohammad Sadati, Deputy head of Prisoners Organization
- 12 - Dr. Elham, Spokesman of Judiciary
- 13 - Dr. Jamshedi, Secretary of the High Judicial Development Council

Islamic Human Rights Commission:

- 14 - Mr. Mohammad Hassan Ziyaeifar, Secretary General of the Islamic Human Rights Commission

University Professors:

- 15 - Dr. Mohammad Ali Ardebili, Professor of law at Shahid Beheshti University,
- 16 - Dr. Seyyed Mohammad Hashemi, Professor of law at Shahid Beheshti University, member of the Working group on Arbitrary detention
- 17 - Dr. Zakeryan, Professor of law at University
- 18 - Dr. Nasrin Mosaffa, Head of the Center for Higher International Studies & Professor of Tehran University
- 19 - Dr. Jamshid Momtaz, Professor of law at Tehran University, member of the International Law Commission

NGOs:

- 20 - Ms. Ashraf Geramizadegan, Head of the Association for the Protection of Women's Rights
- 21 - Ms. Shahindokht Mowlaverdi, Head of Women's Rights Society
- 22 - Mr. Alireza Taheri, Organization for the Defense of the Victims of Violence
- 23 - Mr. Majid Tavana, Head of Association of United Nations

24 - Ms. Fatemeh Ashrafi, Head of Association for Protection of the Immigrant Women & Children

Interpreters:

25 - Mr. Faramarz Hejazi

26 - Mr. Reza Akbari